

Covid-19 : Point de situation sur le Grand Est

03/04/2020

Dossier de presse

Sommaire

Eléments chiffrés	3
Dans les hôpitaux	3
Dans les EHPAD	4
Point sur la livraison de masques et sur les solutions hydro-alcooliques (SHA)	6
Les masques	6
Les solutions hydro-alcooliques (SHA)	7
Point sur les transferts de patients	8
Solidarité transfrontalière	8
TGV sanitaire – Opérations MORPHEE	8
Initiatives mises en place par les professionnels de santé libéraux.....	9
Les Centres dédiés au COVID-19	9
Télé Suivi à domicile	10
Quelques exemples d’initiatives des infirmiers libéraux.....	11
Appel aux professionnels de santé volontaires	12
Un dispositif spécifique pour les établissements médico-sociaux.....	12
Centres d’hébergement spécialisés pour les personnes malades sans gravité Covid-19 sans domicile fixe ou venant de centres d’hébergement ou de logements adaptés.....	13



Contact presse

ars-grandest-presse@ars.sante.fr

Eléments chiffrés

Dans les hôpitaux

Au 2 avril 2020, 4 657 personnes sont hospitalisées pour Covid-19 dans le Grand Est, dont 949 en réanimation.

2 227 personnes sont sorties d'hospitalisation, leur état de santé ayant été considéré comme rassurant.

Depuis le début de l'épidémie, le nombre total de décès de patients déclarés par les établissements sanitaires du Grand Est s'élève à 1 178 en prenant en compte les personnes confirmées virologiquement positives ainsi que les personnes non testées mais dont le décès est rapporté à une infection par Coronavirus.

	Nombre de personnes actuellement hospitalisées 2020-04-02	Nombre de personnes actuellement en réanimation ou soins intensifs 2020-04-02	Nombre cumulé de personnes décédées 2020-04-02	Nombre cumulé de personnes retournées à domicile 2020-04-02
Ardennes	66	17	1	10
Aube	104	17	20	24
Haute-Marne	66	12	8	23
Meurthe-et-Moselle	465	166	85	154
Meuse	153	21	23	93
Moselle	1030	175	242	362
Bas-Rhin	1037	272	224	442
Haut-Rhin	1105	161	418	763
Vosges	266	43	99	141
Marne	365	65	58	215
Grand Est	4657	949	1178	2227

Au 2 avril, la région Grand Est comptait près de 1 170 lits de réanimation, soit un triplement des capacités initiales afin de pour prendre en charge les patients Covid nécessitant une assistance respiratoire. Elles doivent aussi pouvoir accueillir des patients hors COVID 19. Les capacités habituelles de réanimation dans le GE sont de 465 lits.

On constate sur ces deux derniers jours une augmentation des sorties de réanimation vers des services d'hospitalisation conventionnelle – une trentaine par jour vs 10-15 les jours précédents.

Tous les établissements du Grand Est, publics et privés (215 lits de réanimation dans les établissements privés au 1^{er} avril, dont 175 fléchés pour des patients covid+), se sont fortement mobilisés pour renforcer leur capacité de réanimation du territoire. Certains ont pu ouvrir des lits supplémentaires, d'autres ont mis à disposition leurs moyens (respirateurs...) et équipes (médecins anesthésistes, infirmiers...).

Dans les EHPAD

Un plan d'actions visant à renforcer la prévention auprès des personnes âgées

Pour éviter l'accélération de la propagation du virus dans ces établissements et sécuriser la prise en charge des résidents, l'ARS Grand Est, en lien avec les Départements, a décidé de **renforcer ces mesures par les actions suivantes** :

- **Le port obligatoire de masques chirurgicaux** pour tous les personnels soignants travaillant dans les EHPAD du Grand Est ;
- La mise en place d'une **astreinte médicale 24h/24 7 jours/7 dédiée aux EHPAD** par territoire. L'objectif est d'apporter aux médecins exerçant en EHPAD un appui gériatrique face aux situations d'infections COVID-19 chez des résidents. Cette astreinte gériatrique reposera sur le médecin gériatre référent du Groupement Hospitalier de Territoire, qui en lien avec le service d'infectiologie de recours, le centre 15 et les SAU du territoire, dispensera ses consignes, fournira les protocoles de soins, fera des téléconsultations ou des téléprescriptions...

Ce médecin gériatre référent pourra également solliciter toutes les structures disponibles localement pour venir en appui à l'organisation de la prise en charge médicale des résidents COVID-19 au sein de l'EHPAD (Hospitalisation à Domicile, Equipes mobiles gériatriques extrahospitalières, Réseaux de santé en gérontologie, Equipes mobiles de soins palliatifs et réseaux de soins palliatifs).

- **Le renforcement de personnels dans les EHPAD** en mobilisant le dispositif d'astreinte d'Infirmiers Diplômés d'Etat de nuit, en mutualisant les personnels sur un territoire ou encore en recourant aux élèves infirmiers.

#Renfort ESMS
Grand Est

Une plateforme de recueil de volontariat, élaborée par l'URIOPSS en partenariat avec l'ARS et la DRJSCS, a été lancée ce matin mise en ligne afin de mettre directement en relation les établissements médico-sociaux et les professionnels de santé volontaires. Les

établissements médico-sociaux publieront ainsi leurs offres et leurs besoins en personnels et les volontaires pourront répondre à ces offres.

WWW.RENFORT-ESMSGRANDEST.FR/#

- **L'anticipation des besoins logistiques** (masques, solutions hydro alcooliques, lunettes à usage multiples...) des EHPAD et la mobilisation de matériels sanitaires complémentaires nécessaires dès le premier cas COVID confirmé (oxygène et aérosol thérapie, matériel de perfusion...). L'objectif pour l'ARS, par des échanges réguliers avec les établissements, est d'anticiper toutes difficultés éventuelles d'approvisionnement.

- Le contexte épidémique exceptionnel que nous vivons actuellement fait que les conditions d'exercice pour les personnels soignants peuvent être difficiles. Différentes solutions de **soutien psychologique** seront proposées :
 - La mobilisation de l'Espace de Réflexion Ethique Grand Est (www.erege.fr) qui a mis en place une cellule de soutien éthique,
 - La sollicitation des centres médico-psychologiques du territoire,
 - L'utilisation du réseau de soutien psychologique aux professionnels de santé : www.asso-sps.fr/reseau-national-du-rps,
 - La sollicitation de psychologues exerçant au sein des structures sanitaires et médico-sociales du territoire.

Les équipes administratives et médicales de l'ARS sont totalement mobilisées pour accompagner les EHPAD dans la gestion des difficultés qu'ils rencontrent.

Point sur la livraison de masques et sur les solutions hydro-alcooliques (SHA)

Les masques

Plusieurs opérations nationales d'approvisionnement ont été réalisées pour répondre aux besoins des établissements de santé de référence, des professionnels de santé de ville, des professionnels du secteur médico-social et des transporteurs sanitaires.

Les dotations du stock d'Etat interviennent désormais à un rythme hebdomadaire vers les plateformes hospitalières et les officines.

Au total, depuis le 6 mars incluant les livraisons en cours à destination des plateformes hospitalières (hors livraisons en officines) :

- **Masques chirurgicaux : 9,9 millions**
- **Masques FFP2 : 1,6 millions**

La dernière livraison de 2,3 millions de masques chirurgicaux et de 490 800 masques FFP2 est intervenue entre le 26 et le 28 mars à destination des plateformes hospitalières. La prochaine livraison de masques est prévue en cette fin de semaine à hauteur de 2,4 millions de masques chirurgicaux et 434 000 masques FFP2

Cette semaine, les officines ont été livrées de 420 000 masques chirurgicaux et 172 000 masques FFP2.

Par ailleurs, l'ARS Grand Est, via ses propres crédits, a effectué l'achat de 6 millions de masques chirurgicaux en complément des stocks Etat.

Ces acquisitions ont permis la mise en place **d'un circuit de distribution** notamment dédié aux ESMS, organisé avec le soutien de la Préfecture de Zone. **Par ailleurs, à compter de la semaine prochaine, les officines recevront chaque semaine une dotation complémentaire à destination des professionnels de ville.** Ce circuit a été organisé en lien avec les URPS Pharmaciens, Médecins Libéraux, Infirmiers, Sages-Femmes et Masseurs Kinésithérapeutes.

Les dons

De nombreux dons ont été constatés sur l'ensemble de la région de la part de multiples donateurs (entreprises, collectivités, banques, etc.). **Ainsi, c'est un peu plus de 1,5 millions de masques** qui ont été récupérés par l'ARS à destination des professionnels de santé et des établissements sanitaires.

Les productions locales

L'ARS a été sollicitée par plusieurs entreprises de la région qui ont engagé un processus de confection permettant de produire des masques en tissu. L'ARS assure pour chacune de ces demandes un partage d'information avec les services de la préfecture de région et faisons remonter ces propositions au niveau national afin d'obtenir une homologation.

L'ARS a passé une première commande d'un montant de 54 000 € pour une pré-série auprès de la filière textile d'Alsace, nécessaire à la validation du prototype.

Cette mesure devait permettre l'accélération du développement de la production locale avant une prise en charge financière par le niveau national.

L'ARS, la préfecture de région et le conseil régional travaillent ensemble sur ces sujets. Une fois les homologations obtenues, l'ARS, la préfecture et la région, veilleront au référencement de ces productions locales dans une plateforme régionale, en cours de déploiement à l'image de celle développe en Nouvelle-Aquitaine, pour répondre aux besoins exprimés par les utilisateurs non soignants.

Les solutions hydro-alcooliques (SHA)

Plusieurs actions ont été effectuées :

- Mobilisation des industriels, facultés, officines de ville et pharmacie à usage interne des établissements de santé : délivrance d'autorisation pour la production de SHA
- Mise en relation entre les producteurs de matières premières et les producteurs de SHA et entre les producteurs et les établissements de santé et structures médico-sociales.

Cette liste de producteurs représente une capacité de production hebdomadaire de 50 000 l/semaine.

Par ailleurs, une acquisition est en cours par l'ARS Grand Est pour approvisionner les officines à destination des professionnels de santé de ville.

Point sur les transferts de patients

Solidarité transfrontalière

Dans le cadre des accords-cadres sanitaires et en complément des conventions de coopération déjà existantes avec l'Allemagne, la Suisse et le Luxembourg, et avec l'appui des autorités des pays concernés (Préfecture de région et Conseil régional pour la France), des transferts de patients du Grand Est ont pu être réalisés vers la Suisse, l'Allemagne et vers le Luxembourg.

La situation sanitaire des patients pouvant être transférés est évaluée par les professionnels de santé des établissements concernés en particulier les chefs des SAMU, les médecins anesthésistes-réanimateurs, afin d'ajuster avec leurs confrères de l'établissement d'accueil le plus rapidement possible les moyens à mobiliser.

156 transferts ont été réalisés jusqu'au 2 avril : 3 vers l'Autriche, 11 vers le Luxembourg, 27 vers la Suisse et 109 vers l'Allemagne (incl. une opération MoRPHEE).

Ils ont bénéficié principalement à des patients pris en charge dans les établissements des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de Moselle.

La dynamique de transfert se poursuit avec les pays voisins.

TGV sanitaire – Opérations MoRPHEE

4 TGV sanitaires ont été organisés vers le Pays Val de Loire en provenance de Strasbourg (20 patients) et vers la Nouvelle-Aquitaine (2 trains en provenance de Mulhouse et de Nancy - 36 patients ; un 3^{ème} ce jour en provenance de Strasbourg – 24 patients).

5 évacuations MoRPHEE, avec 6 patients à chaque fois, ont eu lieu au départ de Mulhouse Bâle vers le sud de la France (Hôpitaux militaires), la Nouvelle-Aquitaine (2), la Bretagne et le Schleswig-Holstein en Allemagne pour des patients de Mulhouse et de Colmar.

Une 6^{ème} évacuation MoRPHEE pour des patients mosellans a été organisée ce 3 avril à destination de Toulouse.

De nouvelles opérations sont programmées dans les prochains jours.

98 patients transférés en extra-régional.

Initiatives mises en place par les professionnels de santé libéraux

Les Centres dédiés au COVID-19

Les objectifs poursuivis sont de :

- pouvoir apporter une réponse adaptée, organisée et homogène aux patients potentiellement infectés sans signe de gravité, prioritairement à ceux qui n'ont pas de médecins traitants ou qui ne peuvent le joindre,
- soulager la médecine de ville en cas d'afflux massif, en permettant également à celle-ci de continuer à assurer le suivi des patients non Covid-19.
- prendre en charge les soins non programmés.

Ces centres n'ont pas vocation à se substituer aux cabinets de médecine de ville qui peuvent s'organiser pour répondre aux conditions d'accueil et de prise en charge requises. Ils restent les 1^{ères} portes d'entrée pour les autres patients potentiellement non infectés et ne présentant pas de symptômes ou de signes de gravité.

Concrètement

Les centres dédiés Covid-19 accueillent les patients d'un territoire. L'adressage sera fait par les SAMU, les régulations libérales, la plateforme de l'Assurance Maladie et les médecins traitants qui seront informés de l'existence des centres dédiés et de la possibilité d'y adresser des patients.

L'équipe du centre covid-19 s'appuie sur les médecins généralistes volontaires mais peut également s'appuyer sur les professionnels de santé des centres de santé de l'Assurance Maladie, ou sur la réserve régionale mise en place.

Les centres sont implantés prioritairement au sein d'un établissement de santé : services d'urgences, Maisons Médicales de Garde, ou dans un autre local mis à disposition par un établissement de santé ou un hôpital de proximité. Ils peuvent également être déployés au sein de centres de soins non programmés ou locaux de permanence des soins, ou dans des locaux mis à disposition par une maison de santé pluri professionnelle, un centre de santé ou une municipalité, ceux-ci devant dans tous les cas être adaptés à cette activité et se situer à proximité d'un SAU.

Liste régionale

Marne : des centres COVID-19 de 1^{er} recours fonctionnent à ce jour dans les locaux hospitaliers au sein des urgences (CHRU de Reims) ou à proximité (CH de Châlons-en-Champagne) ; **1 centre a ouvert le 27 mars à Bezannes** ; 2 projets en réflexion à Vitry-le-François et Epernay.

Ardennes : les centres en activité sont à Vouziers au GHSA, à Rethel au centre hospitalier, au centre de Charleville-Mézières dans les locaux d'Ardennes Santé Travail 08 et au centre de Sedan dans les locaux d'Ardennes Santé Travail 08. Une réflexion est en cours pour l'installation d'un centre à Givet.

Meurthe-et-Moselle : le centre est situé au Centre Médical de Soins Immédiats d'Essey-lès-Nancy. Le centre de soins COVID-19 du Gymnase du Placieux à Villers-lès-Nancy a ouvert le 1^{er} avril.

Bas-Rhin : trois centres Covid reconnus ouverts (Eurométropole de Strasbourg, Ingwiller et Drulingen) et trois en installation ; Création d'un centre spécialisé pour les précaires à Strasbourg.

Moselle : projet en cours

Télé Suivi à domicile

Pour les patients sans médecin traitant, ou en cas d'indisponibilité de celui-ci, **une plateforme Assurance Maladie est organisée en relais des centres 15**, afin d'orienter et d'aider les assurés à trouver un professionnel de santé, en utilisant la liste des volontaires recensés.

Des télé suivis « suivis Covid » prenant en compte l'aggravation potentielle à partir du 7^e jour sont proposés avec des infirmiers libéraux, avec l'appui le cas échéant, de plateformes de suivi :

Ceux-ci peuvent se faire sous forme :

- de suivi téléphonique (cellules de suivi territoriales, Plateforme Territoriale d'Appui),
- d'échanges de questionnaires par SMS permettant une auto surveillance par le patient,
- de téléconsultations (médecins, infirmières)

Des infirmiers, auprès du patient à domicile, pourront solliciter l'avis d'un médecin visio-consultant, et accompagner celui-ci dans sa consultation.

Un suivi téléphonique quotidien pourra être assuré par une infirmière ASALEE du cabinet médecin dans le cadre du protocole de coopération (fiches de suivi, rappel de patients)

A tout moment l'intervention d'un médecin en présentiel sera déclenchée si le patient présente des signes de gravité.

La plateforme de suivi à distance LIFEN est la solution privilégiée en région

Elle permet d'assurer le suivi à distance de patients COVID grâce à des questionnaires quotidiens envoyés par SMS ;

- Des actions de suivi sont déclenchées en fonction des symptômes renseignés par le patient
- Un suivi quotidien par SMS est mis en place pour suivre l'évolution
- Le formulaire s'adapte à la sévérité des symptômes renseignés pendant le suivi.
- La plateforme permet au médecin de classer les réponses par ordre de sévérité (classement en 4 catégories qui évoluent en fonction des réponses transmises)

D'autres solutions existent : solution e-Parcours régionale intégrée à Odys Web, Entr'actes, SERENITY MEDICAL...

SOS Médecins Mulhouse a mis en place, depuis le 16 mars, via la plateforme Entr'actes, des téléconsultations pour répondre aux demandes, surveillance et suivis patients Covid. Elles sont disponibles et proposées par le centre d'appel (0389561515) ou sur le site www.sosmedecins-mulhouse.fr. Des « suivi Covid » pour les jours suivant la consultation du 7e jour sont en train de se mettre en place avec des infirmiers libéraux à l'aide de la plateforme Entracte.

Quelques exemples d'initiatives des infirmiers libéraux

Un suivi renforcé à domicile

- 35 infirmiers libéraux regroupés sur la ville de Toul et environs proposent d'effectuer les soins aux personnes infectées dans une tournée spécifique, incluant également les surveillances régulières et des téléconsultations, en liens étroits avec le CH St Charles ainsi qu'avec la ville de Toul.
- Tournées d'infirmiers libéraux dédiées COVID-19 organisées au sein d'Equipes de soins primaires (ESP) à Réhon et à Jarville-la-Malgrange (Meurthe-et-Moselle).
- La majorité des infirmières du bassin de vie de Neufchâteau - Châtenois - Liffol-le-Grand - Coussey (Vosges) a créé un **Collectif Infirmier** mobilisable pour le Covid-19 et le suivi des patients positifs sur la base du volontariat.
- MSP de Tomblaine : les infirmiers libéraux font des tournées COVID spécifiques.

Plateforme AGIL Santé : AGIL Santé pour **A**cteurs du **G**rand est pour des **I**nitiatives **L**ocales en santé

Une plateforme Web collaborative est en phase de lancement et sera opérationnelle dès le 8 avril :

- favoriser le partage des initiatives utiles de terrain entre les soignants qui pourront à leur tour s'en inspirer et les diffuser sur l'ensemble des territoires de la région.
- réduire au maximum l'espace-temps entre un besoin/problème urgent et l'accès à une solution déjà trouvée par un professionnel de santé sur un territoire, en supprimant les intermédiaires

La plateforme cogérée avec les partenaires URPS, FEMAGE, CODAGE est destinée à terme au recueil des « bonnes pratiques » en soins primaires. Dès son lancement, elle sera ouverte aux professionnels de santé de ville et aux structures d'exercice coordonné. Rapidement et pour répondre au mieux aux besoins de coordination en gestion de crise, l'autorisation sera étendue aux EHPAD, ainsi que les établissements sanitaires et médico-sociaux du territoire.

Son utilisation par les professionnels de santé est gratuite

Appel aux professionnels de santé volontaires

Environ 2 640 professionnels de santé issus de toutes les régions de France se sont portés volontaires suite à l'appel lancé par l'ARS Grand Est. De même, la réserve sanitaire nationale et des professionnels de Nouvelle-Aquitaine ont répondu présents à notre appel. Beaucoup ont déjà rejoint notre région pour apporter un soutien aux équipes soignantes.

Dont :

- 617 personnels de rééducation dont 530 masseurs-kinésithérapeutes
- 607 personnels médicaux
- 534 personnels infirmiers
- 170 personnel aide-soignant et assimilé
- 85 odontologistes
- 34 pharmaciens
- 12 personnel ASH et assimilé
- 37 ambulanciers
- 38 internes en médecine
- 29 étudiants en médecine
- 80 élèves paramédicaux
- 34 personnels administratifs
- 28 secouristes /Pompiers
- 27 personnels social / psychologues
- 19 personnels biologie recherche
- 277 autres professions

Un dispositif spécifique pour les établissements médico-sociaux

Afin de pallier le manque de personnel dans les établissements sociaux et médico-sociaux touchés par l'épidémie COVID-19, l'ARS Grand Est en partenariat avec l'URIOPSS Grand Est mettra à disposition de toutes les structures un site internet facilitant la mise en relation entre des structures qui ont des besoins en personnel et des propositions de volontaires sur toute la région. La DRDJCCS est également partenaire de ce projet.

Cette plateforme basée sur le principe de bourse à l'emploi est construite en 2 parties :

- je suis un établissement, je recherche de l'aide
- je suis un volontaire, je veux aider.

Il s'agit d'un nouveau canal exclusivement dédié aux métiers du secteur social et médico-social en région Grand Est. **Une trentaine de métiers sont ciblés** parmi lesquels agent de bio-nettoyage, maîtresse de maison, surveillant de nuit, aide-soignant, auxiliaire de vie sociale, éducateur spécialisé, assistant de soins en gérontologie... Les renforts pour les établissements EHPAD et l'aide à domicile sont particulièrement ciblés.

#Renfort ESMS
Grand Est

ation sur le Grand Est – 04/04/2020

Centres d'hébergement spécialisés pour les personnes malades sans gravité Covid-19 sans domicile fixe ou venant de centres d'hébergement ou de logements adaptés

Il a été décidé de créer des centres d'hébergement spécialisés pour les personnes malades sans gravité Covid-19 qui ne peuvent pas être suivies dans leur structure collective car les conditions de prise en charge ne sont pas réunies (pas de possibilité d'isolement, risque comorbidité, etc.) et pour les personnes à la rue.

Ces centres dédiés visent à permettre aux personnes considérées comme malades mais, dont l'état clinique permet un suivi ambulatoire, de bénéficier de ce suivi, dans des conditions d'isolement correspondant aux recommandations du Ministère de la Santé et de l'ARS.

C'est le préfet qui fait le choix du ou des opérateurs qui gèrent ces centres. L'ARS est chargée de :

- Appuyer l'identification d'une équipe sanitaire si nécessaire,
- Organiser les conventions entre le gestionnaire du centre, l'équipe sanitaire.

L'Agence régionale de santé est chargée de :

- Appuyer l'identification d'une équipe sanitaire si nécessaire,
- Organiser les conventions entre le gestionnaire du centre, l'équipe sanitaire

Situation actuelle

Département	Nb de centres spécialisés COVID19 personnes précaires ouverts	Nb de places ouvertes	nb de places occupées
Ardennes	1	6	2
Aube	1 en cours	8	0
Marne	3 sites ouverts 2 en cours	33	1
Haute-Marne	1	8	0
Meurthe-et-Moselle	1	56	0
Meuse	1/2	10 (6 places doivent ouvrir sur Clermont)	0
Moselle	12 sites	152	15
Bas-Rhin	1	120	16

Haut-Rhin	1	35/48 places (montée en charge prévue)	0
Vosges	1	22	2
TOTAL GRAND EST	26	421	36